

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION	OBJET	VOTE
N°28.2024	DECISION MODIFICATIVE N°3 – Prélèvement FPIC+SIL	Unanimité (11 voix)
N°29.2024	Attributions de subventions aux associations dans lesquelles aucun élu n'est impliqué pour l'année 2024 (suite)	Unanimité (11 voix)

Le compte rendu intégral sera consultable après son approbation lors du prochain conseil municipal en mairie et sur le site internet www.beauvoisin-drome.fr

Fait à Beauvoisin le 20.11.2024

Affiché pour être porté à la connaissance du public le 20.11.2024

Christian THIRIOT, Maire

